

## 1. Pré-requis

Les candidats à l'inscription doivent justifier des compétences et expériences spécifiques suivantes selon l'option choisie :

### 1.1 Option arts visuels

- intérêt manifeste pour le domaine
- justification d'une pratique et réalisation de travaux personnels ou collectifs dans le domaine des arts visuels
- recommandation par un enseignant d'arts visuels du degré secondaire un

### 1.2 Option musique

- intérêt manifeste pour le domaine
- pratique instrumentale et/ou vocale de plusieurs années avec de bonnes prédispositions en matière de solfège (audition, rythme, lecture)
- recommandation par un professeur de musique diplômé

### 1.3 Option sport

- intérêt manifeste pour le domaine
- pratique(s) sportive(s) de plusieurs années dans le cadre d'une association ou d'un club
- recommandation par un entraîneur certifié et/ou une association sportive

## 2. Constitution et préparation du dossier

Les candidats doivent se préparer et constituer un dossier en vue des tests d'aptitudes et de l'entretien de motivation, comprenant les éléments suivants :

### 2.1 Option arts visuels

- portfolio de dessins ou travaux artistiques réalisés ces trois dernières années
- lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4)

### 2.2 Option musique

- préparation d'une interprétation musicale, à jouer et/ou chanter au moment du test d'aptitudes
- dossier comprenant un ou des certificats d'étude instrumentale/vocale et des attestations (auditions, concours d'exécutions musicales, solfège, ...)
- lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4)

### 2.3 Option sport

- certificat de bonne santé établi par un médecin reconnu
- dossier comprenant des attestations d'activités sportives (entraînements, cours, camps, stages, ...)
- lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4)

## 3. Test d'aptitudes et entretien de motivation

Le test d'aptitudes se déroule sur une après-midi (14h00-17h00) en présence d'un jury d'examen et repose sur les éléments d'appréciation suivants :

### 3.1 Option arts visuels

- réalisation d'un dessin sur la base d'un thème donné et dans un temps imparti
- entretien de motivation

### 3.2 Option musique

- audition : a) instrument : interprétation d'un morceau, lecture à vue; b) test de solfège : audition, rythme, lecture
- entretien de motivation

### 3.3 Option sport

- passation d'un test de condition physique : endurance - vitesse - coordination
- entretien de motivation

Le jury est composé des professeurs de l'ECG dans les options concernées, d'un expert neutre choisi dans le domaine de compétence de l'option, voire de représentants des autorités scolaires des cantons BEJUNE

## 4. Procédure de sélection et régulation des inscriptions

A l'issue des tests d'aptitudes, le jury de chaque option remet à la direction de l'ECG la synthèse des résultats du test d'aptitudes et de l'entretien de motivation, en établissant un classement des candidats.

La direction de l'ECG, en concertation avec les directions ECG des autres cantons BEJUNE arrête la liste des candidats admis, sur la base des recommandations du jury, des critères scolaires et des quotas décidés pour chacune des options.

Une liste d'attente est constituée, dans l'éventualité du renoncement d'un candidat ou d'un désistement forcé lié à des conditions scolaires non remplies.

La confirmation finale de l'inscription intervient au moment de la transmission des résultats scolaires du second semestre de la 9<sup>ème</sup> année.